



Louange à Dieu,

Prière et salut sur le Prophète,
Sa famille et Ses compagnons.

Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable de Nous adresser à la 2^{ème} Conférence sur la Santé qui se tient sous Notre Haut patronage. Nous avons une pensée émue pour la mémoire de Notre Vénéré Grand-Père, feu Sa Majesté le Roi Mohammed V, que Dieu bénisse son âme, qui avait personnellement présidé la première conférence nationale, après le recouvrement par le Maroc de son indépendance.

De fait, dès la tenue, en 1959, de la première conférence, le secteur de la santé dans notre pays a connu des réalisations aussi importantes que variées, dont Nous citerons en particulier la mise en place de nombreux établissements hospitaliers généralistes et spécialisés, civils et militaires, ainsi que des centres de proximité. Parallèlement, les services de santé se sont développés et renforcés dans le monde rural, dans le cadre d'un plan d'action dédié. Le pays a également connu le lancement du programme de maternité sans risques, le programme national d'immunisation, de fourniture et de réduction des prix des médicaments, tout en encourageant l'utilisation de génériques et en veillant à la santé des personnes à besoins spécifiques.

Dans le même contexte, il a été procédé à la mise en place d'un système d'assurance-maladie obligatoire, outre le régime d'assistance médicale « Ramed », qui repose sur le principe de solidarité, en faveur des démunis. A noter également la réalisation de nombreuses infrastructures sociales, notamment dans le cadre de l'Initiative nationale pour le Développement humain.

Dans le domaine de la formation, il y a lieu de rappeler la création de nombreuses facultés de médecine, de médecine dentaire, de pharmacie et de centres hospitaliers universitaires, outre les instituts de formation de cadres spécialisés dans le domaine médical, et la gestion administrative des services de santé, parallèlement au renforcement progressif de leurs capacités d'accueil.

S'agissant de l'encadrement juridique, un certain nombre de textes législatifs et réglementaires ont été promulgués. Portant principalement sur la couverture médicale, le régime médical et l'offre de soins, ils fixent les responsabilités de tous les intervenants dans le domaine médical, tels que l'Etat, les collectivités territoriales, les cliniques privées et les associations de la société civile. Ces textes cernent le concept de la carte médicale nationale, et des plans régionaux de traitements, et des moyens de leur préparation.



Mesdames, Messieurs,

Si importantes qu'elles soient, ces réalisations restent en deçà de nos ambitions dans ce domaine. Nous saisissons donc l'occasion de cette conférence pour réaffirmer Notre volonté constante d'inscrire la promotion du secteur de la santé parmi les grands chantiers essentiels du pays. Ceci tient à Notre conviction que le droit d'accès aux services de santé, qui a été consacré par la nouvelle Constitution du Royaume, constitue un des piliers majeurs pour la consolidation de la citoyenneté dans la dignité et pour la réalisation du développement humain global et intégré que Nous souhaitons pour Notre pays.

La réunion de votre conférence aujourd'hui, qui consacre la pertinence de l'approche participative pour toutes les questions vitales de la nation, ne devrait pas être seulement l'occasion de faire le point des réalisations accomplies. Elle devrait être essentiellement un moment propice pour s'imprégner du sens des responsabilités et des valeurs de patriotisme. Car il s'agit de mettre au point une charte nationale réaliste et applicable, qui place le citoyen au cœur du système de santé et s'attache à préserver les réalisations, à redresser les dysfonctionnements, à trouver les voies et moyens de dépasser les contraintes et à esquisser des perspectives d'avenir prometteuses. Tout ceci doit s'inscrire dans une approche globale et novatrice et avoir pour dessein ultime de mettre à la disposition des citoyennes et des citoyens des prestations de haute qualité dans le cadre d'une démarche efficiente, juste et équitable.

Nous mesurons l'ampleur des contraintes liées essentiellement à la modicité des ressources disponibles, par rapport aux attentes légitimes sans cesse croissantes des citoyennes et des citoyens. Pour autant, Nous sommes persuadé que la réflexion, aussi vaste que constructive, que nous attendons de votre importante conférence, sera à même d'aider à créer un large consensus autour des défis majeurs et des principales priorités sanitaires à définir. Il s'agit également d'apporter des réponses efficientes, notamment aux problématiques se rattachant à la mise en œuvre du droit constitutionnel aux soins, à l'attention, à la couverture médicale et à la sécurité sanitaire, ainsi qu'à l'adoption d'une bonne gouvernance sanitaire et à l'amélioration de la santé psychique et mentale et de la santé des personnes à besoins spécifiques et des personnes âgées. Il est question également d'explorer les moyens idoines pour assurer les financements nécessaires, aux niveaux national et international, de développer le régime de



mutuelle et de réduire les disparités entre les régions pour garantir l'accès équitable aux soins.

A cette occasion, Nous tenons tout particulièrement à réaffirmer notre ferme volonté personnelle d'assurer la mise en œuvre optimale du RAMED, en lui permettant de surmonter tous les obstacles, et en veillant à le développer et à en simplifier les procédures, de sorte à garantir un large accès des catégories défavorisées parmi nos citoyens à ce régime.

Au cours de vos débats constructifs, vous vous devez de garder à l'esprit la nécessité d'intégrer la dimension sanitaire dans les différentes politiques publiques, en alliant efficacité et transversalité. Cela devrait se faire dans le cadre d'une nouvelle approche territoriale, se fondant sur le renforcement de la politique de proximité, et s'inscrivant au cœur de la réforme institutionnelle profonde de la régionalisation avancée, que Nous sommes déterminé à mettre en œuvre dans toutes les régions du Royaume, avec, au premier chef, nos chères Provinces du Sud.

Vous avez conscience,- Nous en sommes persuadé-, que la clé de voûte pour une mise en œuvre optimale de la Charte nationale de la santé souhaitée, demeure l'adhésion active et constructive de tous les intervenants pour renforcer la confiance des citoyens dans le système de santé. Cette action doit être menée dans un cadre de complémentarité et de partenariat institutionnalisé, aux niveaux national et international, entre les secteurs public et privé et la société civile, dont Nous tenons à saluer les efforts appréciables qu'elle ne cesse de déployer dans ce domaine. A cela s'ajoute la nécessité de tirer parti des expériences internationales en ayant à l'esprit les directives de l'Organisation mondiale de la santé, visant à assurer une couverture médicale globale.

Mesdames, Messieurs,

Partant de Notre intime conviction quant au rôle central de l'élément humain pour l'aboutissement des chantiers de réforme, Nous vous invitons à entourer la question des ressources humaines dans ce secteur vital, de toute l'attention qu'elle mérite. Il convient donc de leur assurer une formation de qualité et, par conséquent, de garantir leur mise à niveau et leur adaptation à l'évolution scientifique et technologique intervenue en matière de traitements, de prévention, de gestion et de gouvernance sanitaire, et ce, conformément aux normes



internationales. Il est également nécessaire d'assurer des effectifs suffisants dans toutes les spécialités et tous les métiers de santé pour répondre à la demande croissante en services de santé, et d'encourager la recherche et l'innovation dans les domaines de la médecine, de la pharmacologie et de l'industrie nationale du médicament.

Dans l'attente des recommandations et des conclusions judicieuses auxquelles vous aboutirez au terme de travaux de votre conférence, Nous implorons le Très-Haut de couronner vos travaux de succès et de guider vos pas dans l'intérêt bien compris de nos citoyens.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh.

Mohammed VI

Roi du Maroc